

**Présentation de l'opération de dragage**

**Localisation et unité d'intervention :**

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Médan, bras des Mottes amont : Z1	Rivière	Méricourt	81,620	81,720	Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine

**Date et durée des travaux :**

Les travaux sont prévus entre septembre et novembre 2024.

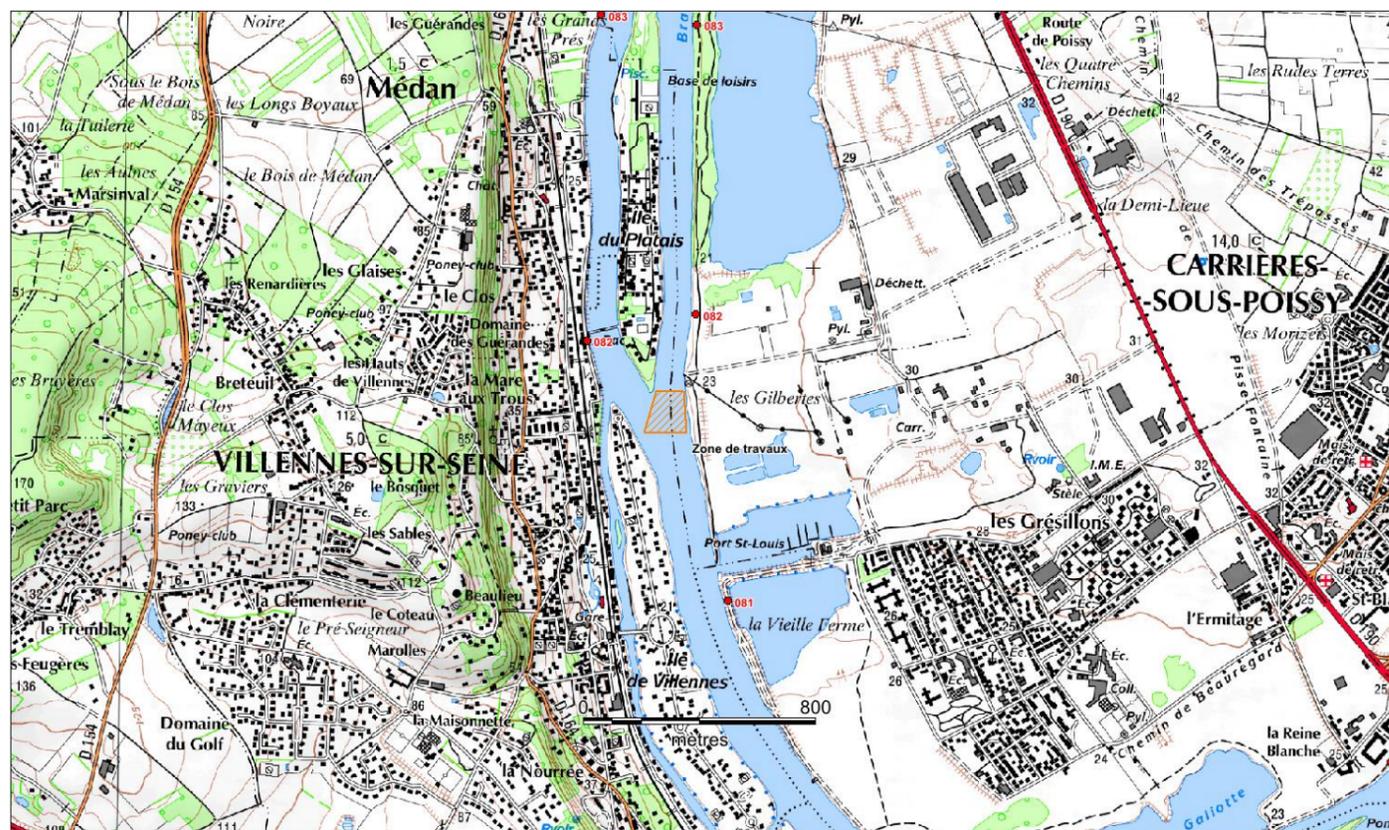
**Techniques employées pour le dragage :**

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

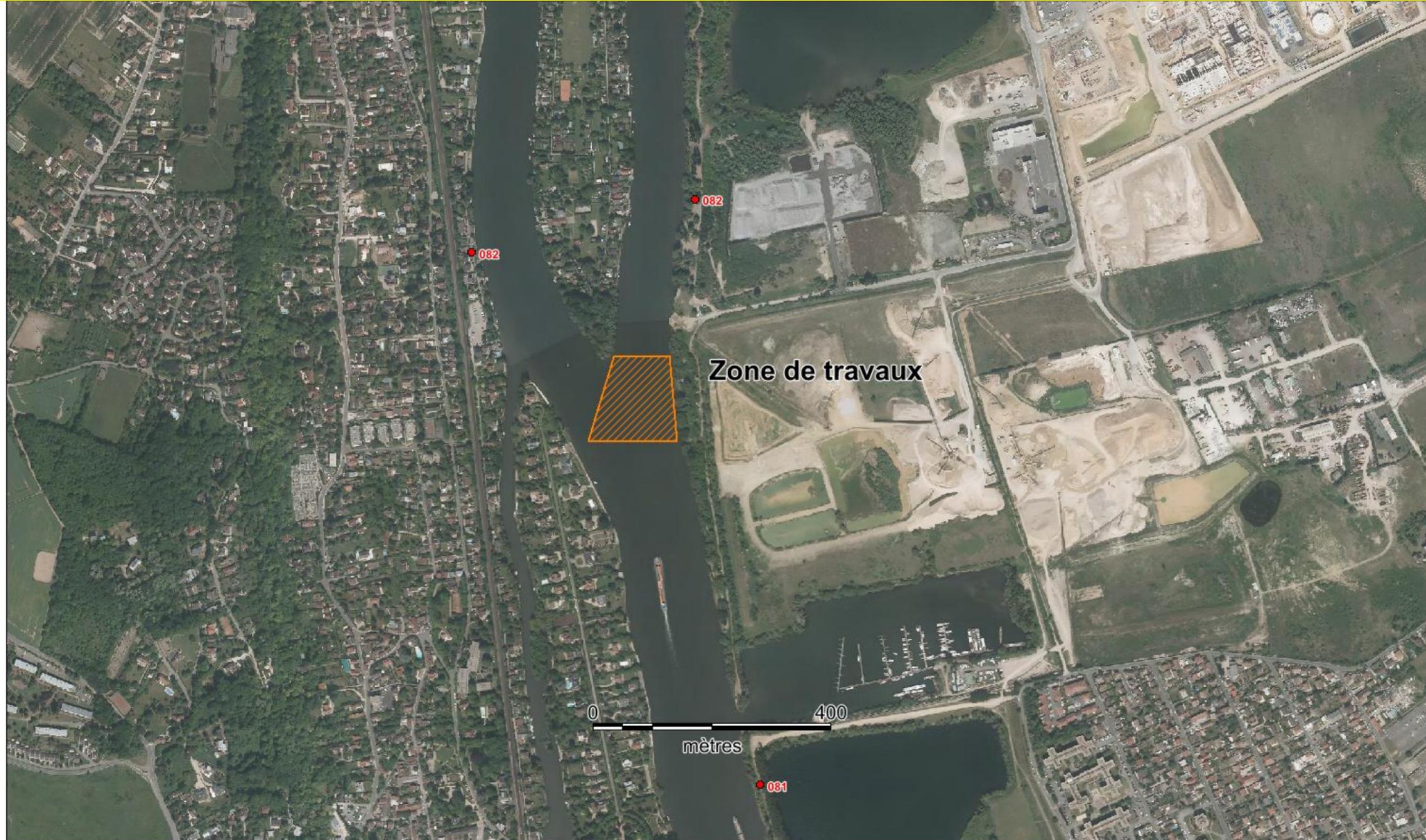
**Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :**

Volume (m <sup>3</sup> )	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
174	2024-RBS-PK 81.900	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 19/04/2024.



Localisation exacte des travaux – cartographie



### Enjeux de qualité d'eau

**Type de voie(s) d'eau :**

- Rivière :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
- Canal :
  - o Grand gabarit
  - o Petit gabarit
  - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
  - o Urbain : habitat
  - o Rural
  - o Industriel
  - o Portuaire

X

**Risques identifiés :**

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation :  X  
PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

**Qualité d'eau d'après la DCE :**

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230A	la Seine du confluent de l'Oise (exclu) au confluent de la Mauldre (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

**Périmètres de protection des captages :**

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

Deux stations de pêche sont présentes sur la Seine : la Seine à Triel-sur-Seine (03125500, environ 3,5 km en aval ; dernières données de 2011) et la Seine à Poissy (03125000, environ 4 km en amont ; dernières données de 2016). Les espèces principales sont l'anguille, le chevaine, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont les brèmes, le chabot, le goujon et le sandre.

### Type de berges :

Les berges sont soit naturelles, avec une certaine épaisseur, soit artificialisées (pied de berge uniquement ou berge entière) et végétalisées ou non.

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'AP départemental des Yvelines (78) fixant la liste des frayères à titre réglementaire (article R. 432-1 du Code de l'Environnement) mentionne que le fleuve Seine dans le secteur est susceptible d'abriter des frayères à brochet, alose feinte, grande alose, chabot, lamproie de Planer, lamproie fluviatile, lamproie marine, saumon, truite de mer et vandoise.

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Médan, bras des Mottes amont : Z1	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	110001475 - Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	110020344 - Zone d'épandage de la ferme des Grésillons
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	
	Site classé	Non		

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais présente sur les listes rouges françaises et mondiales, en danger critique d'extinction), le brochet, le chabot et la vandoise.

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Médan, bras des Mottes amont : Z1	Possible	Oui	Oui	Non

### Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale, il est inclus dans une ZNIEFF I et une ZNIEFF II. Des espèces des inventaires réglementaires sont présentes : oiseaux d'eau hivernant notamment. Les travaux devront donc être effectués de manière à créer le moins de dérangement possible pour ces espèces.

De même, la présence de certaines espèces protégées et la présence possible de leurs zones de reproduction est à noter. Pour éviter des perturbations pour la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors de leurs périodes de reproduction : février-avril pour le brochet et le chabot, et mai pour la vandoise.

Le site inscrit ne sera pas impacté par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

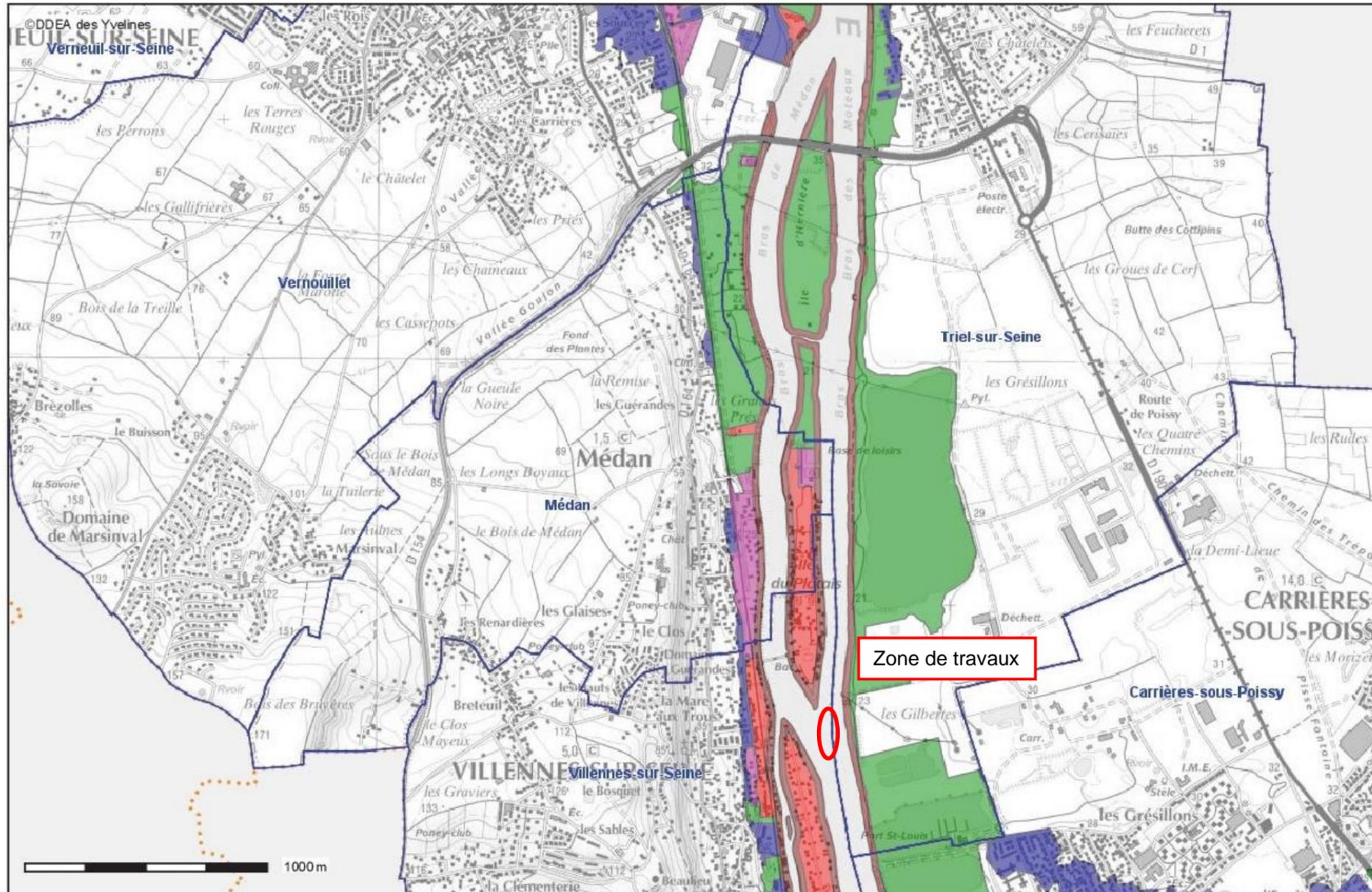
**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau**

**Risques identifiés**

**PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines**



Conception : DDT 78  
Date d'impression : 15-02-2017



- Communes du PPRI de la Seine
- Communes des Yvelines
- Département des Yvelines (contour)
- (masque de fond)
- (masque)
- Zonages réglementaires**
- Zone bleue
- Zone bleue indiquée
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indiquée

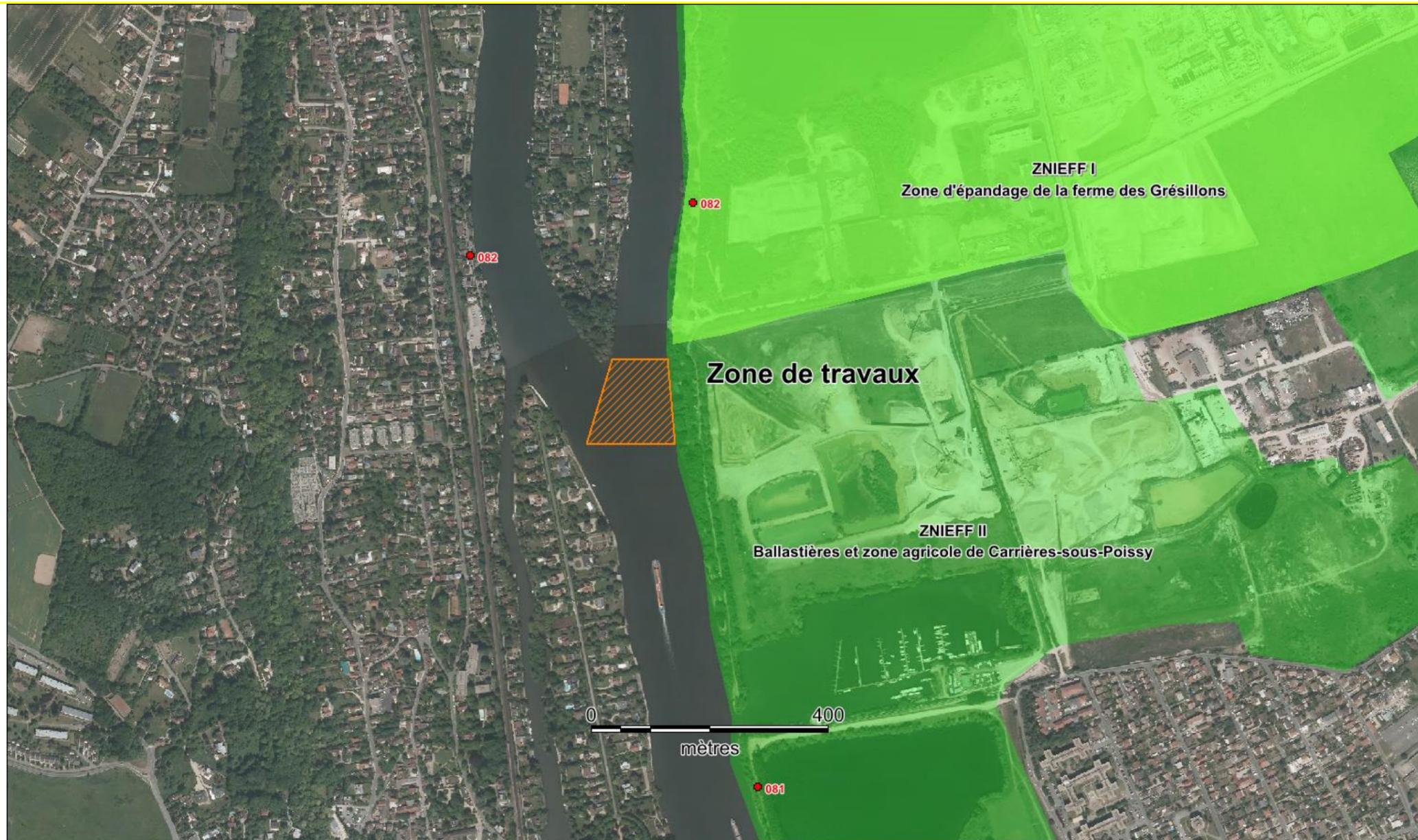
**Description :**

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).

Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

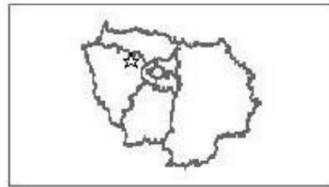
Zonages d'inventaires et règlementaires



**Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques**

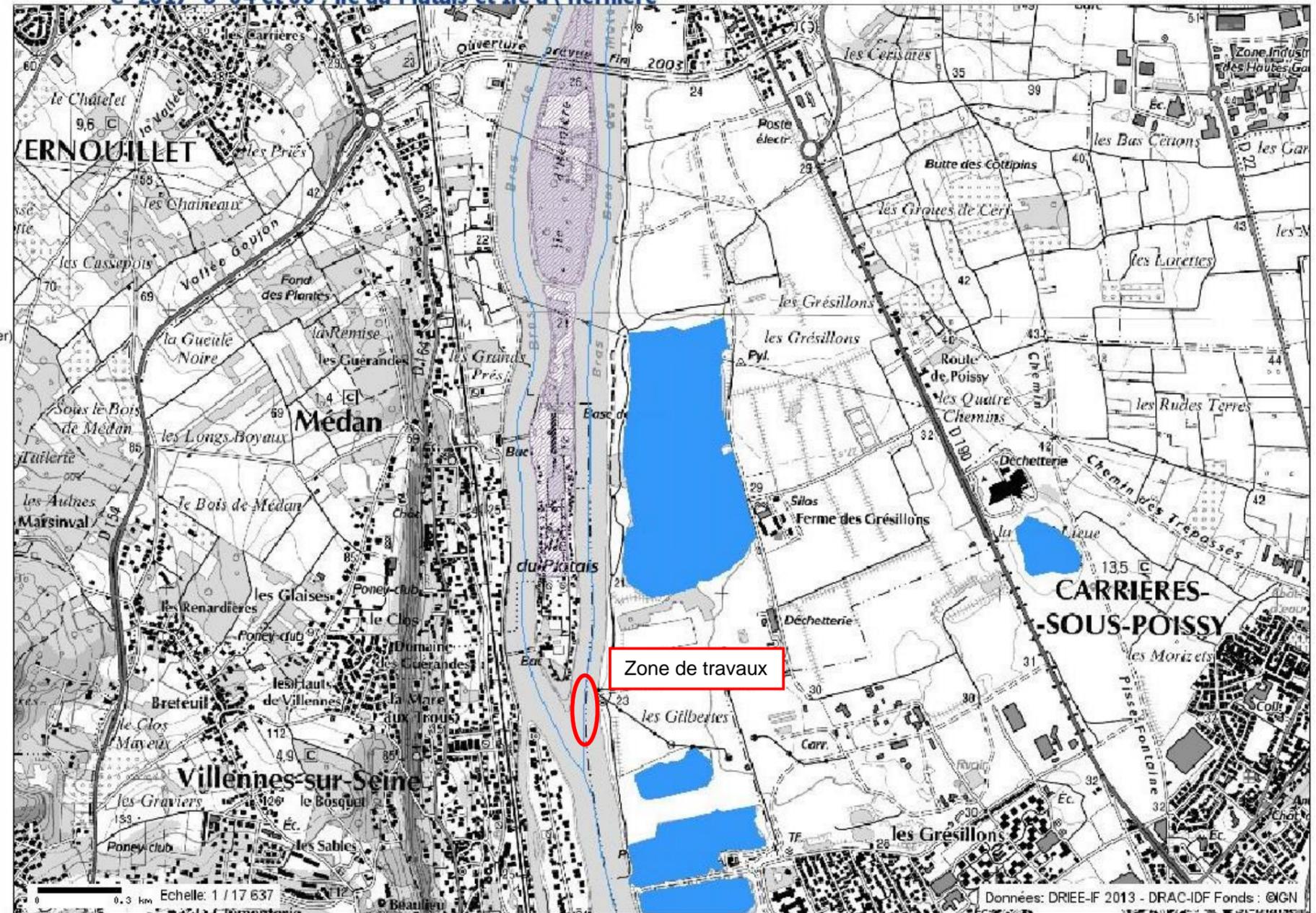
**Patrimoine culturel**

C 2017 8 04 et 06 : île du Platais et Île d'Hernière



Contenu de la carte

- Sites classés
- Sites inscrits
- ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)
- Hydrographie
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Limites administratives
- Département
- Scan 1/100 000
- Scan 1/25 000 Noir et Blanc
- Orthophotographie



Tous droits réservés.  
 Document imprimé le 15 Février 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE Ile-de-France.

